

CANEVAS TYPE POUR DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE D'ARTISTE

Dossier Administratif		
2 photos Photocopie CIN Extrait de naissance Résidence Attestation de travail (s'il y en a) Formulaire à remplir		
Dossier Artistique		
Formations (À disposition)	Expérience professionnelle (Selon la discipline)	Preuves Activités artistiques (Physique ou sur support numérique)
<p>-Diplômes : universités, écoles nationales, instituts spécialisés, conservatoires ;</p> <p>-Attestations de suivi de formation : stages, ateliers, écoles privées, résidence artistique, résidence d'écriture, formation accélérée ;</p> <p>Ne sont pas acceptées les :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Attestations de master-class ; -Attestations de remerciement, d'animation, d'honorification, de participation, etc. (délivrées par des associations) ; -Lettres de recommandations. 	<p>-Littérature/ poésie orale/ dramaturgie/ composition musicale : adhésion obligatoire à un organisme de droit d'auteur (ONDA, SACEM, ...) ;</p> <p>-Auteur littéraire : publication de 2 ouvrages au moins, genres littéraires (poésie, roman, nouvelle, essai, autobiographie, témoin d'histoire, ...) ;</p> <p>-Poésie orale : copie des manuscrits ;</p> <p>-Dramaturge : au moins 2 ouvrages mis en scène ;</p> <p>-Metteur-en-scène/ Scénographe/ Chorégraphe : 3 spectacles montés ;</p> <p>-Comédien théâtre/Danseur : 5 participations (1^e ou 2nd rôle) ;</p> <p>-> Les spectacles doivent avoir été donnés au public dans un cadre professionnel (festivals, tournée, ...)</p> <p>-Comédien cinéma : cumul d'1h de participation en 5 ans (1^e ou 2nd rôle) ;</p> <p>-Réalisateur cinéma : 1 fiction long-métrage, ou 1 documentaire long-métrage (de création) et 1 moyen-métrage, ou 3 court-métrages.</p> <p>-> Les films doivent avoir été projetés publiquement (Cinéma/Tv) ;</p> <p>-Prix nationaux et internationaux.</p>	<p>-Contrats de travail/Prestation/ Commandes ;</p> <p>-Œuvres matériels : films, textes, album, partitions, catalogues, livres, clips, captations vidéo, photos, ... ;</p> <p>-Attestations faisant foi : attestation de passage (TV/ Radio/ Théâtre/ Cinéma), programmes, brochures, flyers, posters, catalogues, (avec dates, lieu, organisateurs, ...) ;</p> <p>-Articles de presses : nationales et internationales ;</p> <p>-> Il est de droit de la commission de demander un entretien ou d'autres documents additionnels.</p>